Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 36 (1999)

**Heft:** 1375

Rubrik: Impressum

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La rentabilité est l'éthique d'aujourd'hui

La place que notre société réserve aux personnes handicapées s'amenuise. Un guide récemment paru veut inciter les entreprises à les engager. Pour le bien de tous et pour celui de l'assurance invalidité.

E RETRAIT EST bien perceptible dans le secteur public: on n'aperçoit plus ces employées et ces employés, auxiliaires, parfois temporaires, que l'existence a gratifiés de quelque handicap, physique ou psychologique.

Il y a peu encore, la place existait dans une institution comme la Poste, par exemple, pour ces personnes un peu différentes – un peu moins performantes? Et cette institution nous semblait proche, adhérante à la communauté – elle intégrait et reflétait ses composantes multiples et différenciées.

Aujourd'hui je ne vois plus que des employés «normaux». Ces emplois à préoccupation sociale sont victimes du souci de rentabilité.

# Déficit croissant de l'assurance invalidité

Ces dernières années, la persistance du chômage a mis à mal l'assurance invalidité, qui se trouve en 1996 avec 6,886 milliards de recettes pour 7,313 de dépenses.

Alors, à la fin janvier, s'est tenue une conférence de presse de l'Union patronale suisse (UPS), de la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés (FSIH), de Pro infirmis, de Pro mente Sana et de la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES), afin d'appuyer l'édition d'un guide, L'intégration professionnelle des personnes handicapées.

Le problème est que la disparition de ces postes particuliers ne s'est pas produite que dans le secteur public mais aussi dans le secteur privé. Selon Fritz Blaser, président de l'UPS, «en période de haute conjoncture, les entreprises n'hésitaient pas à engager des personnes handicapées. Les employeurs avaient le sens de l'éthique et des responsabilités».

Cette «éthique» et cette «responsabilité» disparues, c'est tout l'édifice de l'AI qui tremble. L'AI reposant sur le principe que «l'intégration prime la rente», la conséquence est mécanique: moins il y a de l'une, plus il faut dépenser pour l'autre.

Lili Nabholz, conseillère nationale radicale et présidente de la FSIH, renchérit: «[...] pour que les mesures de réadaptation soient efficaces, il faut que les employeurs y mettent du leur et facilitent l'intégration des personnes handicapées. La progression inquiétante du nombre des bénéficiaires de rentes ces. dernières années prouve qu'ils ne le font pas». Avant que le législateur n'intervienne et au nom d'«une conception libérale de la société», Lili Nabholz engage ces employeurs à «contribuer à remettre sur pied les finances de l'assurance invalidité».

Autre versant de l'argumentation: il se révèle intéressant d'engager des personnes handicapées. Elles se montrent de bons exemples de courage et de volonté, elles sont «fiables et motivées», elles ne s'adonnent pas à l'absentéisme. Engager ces personnes améliore aussi l'image de l'entreprise – cela fait partie des choses qui comptent.

On voit que la charité s'accompagne volontiers d'intérêts plus financiers. Ni l'une ni les autres ne seront suffisants. Tendre vers un emploi pour tous se montrerait plus juste et sauverait accessoirement l'assurance invalidité du déficit. Mais l'air du temps ne pousse pas à la roue de cette chaise-là. cp

L'intégration professionnelle des personnes handicapées. Jeter des ponts entre employeurs et personnes handicapées, Union patronale suisse, SDES. Commandes: SDES, Carrefour de Rive 1, case postale 3684, 1211 Genève 3.

## **IMPRESSUM**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédaction: Claude Pahud (cp), Géraldine Savary (gs) Ont collaboré à ce numéro: Gérard Escher (ge) André Gavillet (ag) Jacques Guyaz (jg) Charles-F. Pochon (cfp) Albert Tille (at) François Vallotton Composition et maquette: Claude Pahud, Géraldine Savary Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Administrateur délégué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: 90 francs Étudiants, apprentis: 60 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9